

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20190923-005

du 23 septembre 2019

n°005

page 1/2

EXTRAIT :

**GRAND
CHATELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION

Nombre de membres en exercice : 82

PRESENTS (60) : M. LAVRARD, J. MELQUIOND, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, H. PREHER, J. DUMAS, E. AZIHARI, B. ROUSSENQUE, J.-M. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, G. MAUDUIT, N. CASSAN-FAUX, D. BEAUDEUX, F. MÉRY, P. BARAUDON, Y. GANIVELLE, C. GIGUET CLUCK (suppléante de J.-M. TARDIF), A. PICHON, J. ROY, J.-P. BARBOT, B. HENEAU, I. BARREAU, D. BOIREAU, J.-C. BONNET, L. ROY, J. GAUTHIER, M. FAVREAU, C. DAGUISE, P. BIGOT, B. de COURRÈGES, P. MOREAU, P. GUÉNAIRE, F. MERCHADOU, H. COLIN, D. TREMBLAIS, P. VILLETTE, R. GRANDIN, A. GUIMARD, C. PIAULET, B. SULLI, D. GAUTHIER, L. CLAVE, Y. BOINOT, F. REBY, G. WIBAUX, E. BAILLY, P. BARBOT, J.-J. BERTHELLEMY, A. BRAGUIER, J.-P. CONTE, M. GODET, L. JUGÉ, Y. ÉCALE, G. PEROCHON, D. MARTIN, M. CHAINEAU, D. CHAINE, P. FOUCTEAU, M. PONTIER

POUVOIRS (11) : I. RABUSSIER donne pouvoir à H. COLIN
P. ROCHER donne pouvoir à P. VILLETTE
B. FONTAINE donne pouvoir à J.-P. CONTE
J.-P. ABELIN donne pouvoir à M. LAVRARD
L. RABUSSIER donne à pouvoir AF. BOURAT
C. FARINEAU donne pouvoir à E. AZIHARI
P. MIS donne pouvoir à J.-M. MEUNIER
T. BAUDIN donne pouvoir à M. BEN EMBAREK
M. MONTASSIER donne pouvoir à H. PREHER
F. BRAILLARD donne pouvoir à G. MAUDUIT
J.-F. DABILLY donne pouvoir à D. CHAINE

EXCUSES (11) : G. MICHAUD, M. METAIS, E. AUDEBERT, J.-M. MAZAUD, B. MORIN, J.-L. POYANT
M.-L. CHABOT, T. PRIEUR, C. PÉPIN, F. SCHMITT, P. BERNARD

Nom du secrétaire de séance : Martine GODET

RAPPORTEUR : Monsieur Henri COLIN

OBJET : Décision modificative n° 2 de l'exercice 2019

Le présent projet de décision modificative n°2 a essentiellement pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice.

Le budget principal comporte des virements de crédits entre chapitres qui ne bouleversent pas la structure du budget, l'inscription de crédits nouveaux équilibrés par des recettes notamment pour le programme CEE-TEPCV (Certificats d'Economie d'Energie), un ajustement des recettes fiscales suite aux notifications et de l'enveloppe du magasin général.

Au niveau de l'investissement des crédits pour le versement d'une participation à l'opération maison relais de la SEM Habitat (rue Louis Juvet sur la commune de Châtellerault) et des crédits complémentaires pour le solde de l'opération résidence habitat jeunes (place de Belgique à Châtellerault), équilibrés par de l'emprunt.

Le budget annexe de l'assainissement comporte un virement de crédits entre chapitres et des crédits complémentaires pour régulariser des opérations d'ordre.

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe de l'assainissement,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du conseil communautaire****ACTE N° CC-20190923-005****du 23 septembre 2019****n°005****page 2/2**

VU la délibération n° 4 du conseil communautaire du 8 avril 2019 adoptant le budget primitif 2019,

VU la délibération n° 3 du conseil communautaire du 8 juillet 2019 adoptant la décision modificative n° 1,

CONSIDERANT que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

CONSIDERANT le projet de décision modificative n°2 pour l'exercice 2019 du budget principal et du budget annexe de l'assainissement,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide d'adopter la décision modificative n°2 de l'exercice 2019 intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau des chapitres pour la section fonctionnement.

Budget principal

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	168 630 €	168 630 €	202 900 €	202 900 €
Opérations d'ordre	€	€	€	€
TOTAL	168 630 €	168 630 €	202 900 €	202 900 €

Budget annexe de l'assainissement

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	€	€	€	€
Opérations d'ordre	625 000 €	625 000 €	625 000 €	625 000 €
TOTAL	625 000 €	625 000 €	625 000 €	625 000 €

Vote : Adopté à l'unanimité

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique,
Nadège GROLLIER